

Politique d'accessibilité pour les apprenants en situation de handicap

1. Notre engagement

Notre organisme de formation est résolument engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances. Nous mettons tout en œuvre pour garantir l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et aux exigences du référentiel Qualiopi.

Notre engagement se traduit notamment dans une démarche de progrès continu de l'accessibilité généralisée de nos formations par la signature de la charte d'engagement « Développer l'accessibilité de mon offre de formation » de Ressource Handicap Formation de l'Agefiph.

2. Objectifs de notre politique

- Assurer un **accès équitable** à nos formations pour tous les publics, quel que soit leur handicap.
- Mettre en place des **aménagements pédagogiques et matériels adaptés**.
- Sensibiliser nos équipes aux enjeux de l'inclusion.
- Évaluer et améliorer continuellement nos pratiques.

3. Référent handicap

Un **référent handicap** est désigné au sein de notre organisme. Son rôle est de :

- Accueillir, informer et accompagner les apprenants en situation de handicap.
- Coordonner les aménagements nécessaires en lien avec les formateurs et les partenaires externes.
- Être le point de contact pour toute question relative à l'accessibilité.

Contact du référent handicap, referenthandicap@linguaphone.fr, 01 47 78 45 80

4. Modalités d'accueil et d'adaptation

Dès l'entrée en formation, les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques afin de :

- Adapter les modalités pédagogiques (supports accessibles, temps supplémentaires, etc.)
- Adapter les modalités d'évaluation
- Mobiliser des partenaires spécialisés si nécessaire (AGEFIPH, MDPH, prestataires spécialisés...).

5. Accessibilité des locaux et des outils

Nos formations sont proposées :

- Dans des **locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite**, ou avec des alternatives à distance lorsque cela est nécessaire.
- Sur des **outils numériques accessibles**, dans la mesure du possible (compatibles avec les lecteurs d'écran, contrastes adaptés...).

6. Formation et sensibilisation de notre équipe

Nos équipes pédagogiques et administratives sont régulièrement sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap, pour :

- Adopter les bons réflexes en formation.
- Favoriser un environnement bienveillant et inclusif.

7. Suivi et amélioration continue

Nous évaluons régulièrement l'efficacité de nos dispositifs d'accessibilité grâce à :

- Des questionnaires de satisfaction.
- Des échanges avec les apprenants concernés.
- Des actions d'amélioration continues.

Notre politique d'accessibilité vise à **adapter la formation à la personne** et non l'inverse. Chaque situation est étudiée avec attention et bienveillance afin de permettre à chacun d'apprendre dans les meilleures conditions.